



CNSF

Collège National
des Sages-Femmes
de France

PRÉVENTION
DÉPISTAGE
SUIVI PERSONNALISÉ
ÉCOUTE
ÉCHANGES
INFORMATIONS
CONSEILS
PRESCRIPTIONS
ORIENTATION

SUIVI GYNECO, PRÉVENTION & DÉPISTAGES

Votre sage-femme vous propose de prévenir et dépister le cancer du col de l'utérus

Ces cancers sont provoqués par des virus très répandus : **les HPV** (human papillomavirus), dont il existe plusieurs types. Ces virus sont transmis lors des rapports sexuels ou par simple contact au niveau des parties génitales.

80 à 90 % de personnes seront concernées dans leur vie. Toutefois, parmi eux, 90 % des hommes et des femmes élimineront le virus.

Si l'infection persiste, elle peut entraîner chez les femmes, des modifications cellulaires sur le col de l'utérus, pouvant évoluer en plusieurs années, en cancer du col.

Chaque année en France, 3 000 nouveaux cas de cancer du col sont détectés et 1 000 femmes décèdent de cette maladie.

Plus une anomalie est détectée précocement, plus les chances d'en guérir sont importantes.

Dans la plupart des cas, ces anomalies du col de l'utérus ne se manifestent par aucun symptôme, c'est pourquoi le dépistage est essentiel.

La première prévention consiste en un vaccin. Il peut être proposé dès l'âge de 11 ans et jusqu'à 19 ans en rattrapage, quelle que soit la sexualité avant la vaccination.

La seconde prévention : le dépistage des anomalies susceptibles de se transformer un jour en cancer. Ainsi, dès 25 ans, il est recommandé de réaliser un frottis du col : s'il est normal, un nouvel examen est recommandé un an plus tard puis tous les 3 ans jusqu'à l'âge de 65 ans. Ce dépistage est désormais *organisé*. Si vous dépassez le délai de 3 ans, vous serez invitée à consulter pour que l'examen puisse être réalisé.

L'invitation viendra soit de l'Assurance Maladie, soit de l'association départementale de prévention et de dépistage des cancers reconnue et mandatée par les pouvoirs publics. Dans ce cadre, la consultation sera remboursée classiquement à hauteur de 70 % par la sécurité sociale et 30 % par la mutuelle, l'examen sera quant à lui pris en charge à 100%. Hors du *dépistage organisé*, l'examen est pris en charge classiquement (70/30).

Après avoir placé un spéculum dans le vagin (que vous pouvez demander à mettre en place seule) afin de visualiser le col, cet examen consiste à recueillir, à l'aide d'une petite brochette, quelques cellules qui seront examinées au microscope dans un laboratoire spécialisé.

Si le laboratoire conclut à une anomalie, il vous sera proposé de rencontrer un médecin gynécologue pour éventuellement réaliser un examen complémentaire appelé colposcopie qui est un examen direct du col effectué à l'aide d'un microscope. Le médecin peut si nécessaire réaliser des prélèvements complémentaires (biopsies) afin d'analyser les tissus du col de manière plus précise.

Votre sage-femme pourra répondre à toutes vos questions et vous orienter en cas de nécessité.

+ D'INFOS :

Institut National du Cancer (INCA)

<http://www.e-cancer.fr/Comprendre-prevenir-depister/Se-faire-depister/Depistage-du-cancer-du-col-de-l-uterus>

INFOVAC

www.infovac.fr/HPV

PARLEZ-EN À VOS PROFESSIONNELS DE SANTÉ

© CNSF © infographie et illustrations Julie Bois

© pictogrammes Victor Ferrari, élève du lycée Lycée Golf Hotel - section BMA graphisme et décor - enseignant EL MOUATASSIM M.M.
Remerciements aux sages-femmes adhérentes au CNSF ayant participé à la réalisation de ces fiches